

INSCRIPTION EN MASTER M2 – ST DD AD – Milieux et Territoires de Montagne

Les différentes étapes relatives à l'inscription en M2 sont :

A - Demande d'inscription (ou dossier de candidature):

Le dossier de demande d'inscription peut être retiré auprès du site <http://www.cism.univ-savoie.fr/stddad>, ou auprès du Secrétariat de géographie –CISM- Bat Belledonne – Campus scientifique 73376 LE BOURGET DU LAC cedex

Une fois complété, celui-ci doit être retourné accompagné d'un curriculum vitæ et du relevé des notes obtenues.

Dossier à envoyer à Monsieur J.J. DELANNOY – CISM- Batiment Belledonne – 73376 le Bourget du Lac cedex et à l'adresse mail : jean-jacques.delannoy@univ-savoie.fr

1 - Inscription sans dérogation :

a) Étudiants de l'Université de Savoie :

- Photocopie de la maîtrise (ou du M1) ou du diplôme d'ingénieur (l'original devra être présenté lors de l'inscription administrative)

b) Étudiants d'autres Universités (françaises ou étrangères) :

- Photocopie de la maîtrise (ou du M1) ou du diplôme d'ingénieur,
- Extrait d'acte de naissance (l'original de ces pièces sera nécessaire lors de l'inscription administrative)

2 - Inscription avec dérogation de titre d'accès :

Pour les candidats non titulaires de la maîtrise ou du M1, la procédure est identique à celle décrite en A1, mais, après avis du responsable de la formation, leur dossier sera transmis au Directeur de l'École Doctorale pour examen de la demande de dérogation.

Par ailleurs, leur dossier de candidature complet (avec notamment leur Curriculum vitæ) devra être adressé au Directeur de l'École Doctorale par l'U.F.R.

B - Inscription administrative :

Contactez la Scolarité de Site afin d'effectuer votre inscription définitive :

Site du Bourget-du-Lac		scol-bourget@univ-savoie.fr	04 79 75 81 96
------------------------	--	--	----------------

a) Étudiants français : présenter au moment de l'inscription administrative :

- Décision d'admission de l'École Doctorale,
- Original du diplôme permettant l'accès au Master 2,
- Originiaux de tous les diplômes depuis le Baccalauréat ou attestations de réussite,
- Pièce d'identité avec photo,
- Photo d'identité,
- Attestation d'assurance responsabilité civile,
- Attestation accompagnant la carte vitale,
- N° INE (à prendre sur l'ancienne carte d'étudiant).

b) Étudiants étrangers : présenter au moment de l'inscription administrative :

- Décision d'admission de l'École Doctorale,
- Original du diplôme permettant l'accès au Master 2,
- Originiaux de tous les diplômes depuis le Baccalauréat ou attestations de réussite,
- Pièce d'identité avec photo,
- Photo d'identité,
- N° INE (à prendre sur l'ancienne carte d'étudiant),
- Titre de séjour (visa étudiant (D) d'une durée de plus de 3 mois ou récépissé du dépôt de demande de titre de séjour auprès de la Préfecture),
- Attestation d'assurance responsabilité civile, (les étudiants étrangers la souscrivent généralement auprès des Mutuelles LMDE ou SMERRA, s'ils n'ont pas d'assurance privée dans leur pays d'origine),
- Attestation d'assurance privée couvrant la prise en charge des soins maladie en France ou le E111 ou le E128 pour les étudiants de l'UE et EEE ou souscription obligatoire de la cotisation de sécurité sociale auprès des centres payeurs.

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA RETOURNÉ